



LIGUE DE TIR DE FRANCHE-COMTÉ

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

DIMANCHE 13 NOVEMBRE 2022 à 9 H 30

**dans les salons du restaurant Chez Berthe
14 grande rue – 70130 SEVEUX-MOTHEY**

Le dimanche 13 novembre 2022, à 9 heures 30, les sociétés de tir de Franche-Comté se sont réunies en Assemblée Générale Ordinaire dans les salons du restaurant Chez Berthe, 14 grande rue à Seveux-Motey (70130).

Les convocations écrites ont été régulièrement adressées à chaque société par courrier électronique en date du 08 Octobre 2022.

L'Assemblée Générale est présidée par M. Jean VIEILLE-PETIT, Président de la Ligue Régionale de Tir de Franche-Comté.

Le Président ouvre les débats de l'Assemblée Générale et remercie les clubs présents ou représentés, pour leur participation à cette Assemblée qui clôture la saison sportive 2021 / 2022.

Le Président donne la parole à Mme Catherine DEMOLY, Secrétaire Générale de la Ligue, qui rappelle le résultat du décompte des sociétés, effectué à l'ouverture de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui a précédé cette Assemblée Générale Ordinaire.

Au terme de cet appel des **55** sociétés qui composent la Ligue Régionale, le nombre de clubs présents ou valablement représentés s'élève donc à **36** présents, **6** pouvoirs et **13** absents. Les clubs présents ou valablement représentés représentent donc **140 voix** sur un total de **191**.

Pour la validité des délibérations, la tenue d'une Assemblée Générale Ordinaire requiert la présence du quart des sociétés membres représentant le quart au moins des voix (Art. 10 des Statuts de la Ligue).

Ce quorum est donc atteint et l'Assemblée Générale Ordinaire peut valablement délibérer selon l'ordre du jour ci-dessous

1. Approbation du compte-rendu de l'A.G. précédente (vote)
2. Nomination des assesseurs
3. Nomination des vérificateurs aux comptes pour la saison 2022-2023
4. Rapport moral du Président (vote)
5. Rapport financier du Trésorier (vote) et Rapport des vérificateurs aux comptes
6. Désignation des Délégués de la Ligue à l'A.G. Fédérale
7. Rapport des commissions
8. Questions diverses

1 - Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale 2021

Le compte-rendu de l'Assemblée Générale du 07 novembre 2021, précédemment communiqué à l'ensemble des sociétés, est adopté en l'état à l'unanimité des personnes présentes.

2- Désignation des assesseurs :

Mme **Isabelle PETREMANT** (ST Audincourt) et M. **Claude JOSI** (ST Bavans), sont désignés, sur leur candidature et à l'unanimité, en qualité d'assesseurs pour surveiller le bon déroulement des opérations de vote de cette Assemblée Générale Ordinaire.

3- Désignation des vérificateurs aux comptes :

Mme Karen CZICH (ST Échay) et Mme Isabelle PETREMANT (ST Audincourt) sont désignées, sur leur candidature et à l'unanimité, en qualité de vérificateurs aux comptes.

4 - Rapport moral du Président

Bonjour mesdames et messieurs les présidentes et présidents de clubs ou leurs représentants, je vous souhaite la bienvenue en Haute-Saône et je vous remercie.

Le Comité Directeur de la ligue et moi-même sommes très heureux de votre présence. Vous faites honneur au monde du tir sportif, et vous confirmez toute la rigueur et le sérieux habituels des pratiquants de nos disciplines

Je remercie également Patrick Viennet pour le choix du lieu d'accueil permettant l'organisation de cette assemblée, et surtout du repas qui la suivra. J'espère que cette journée se déroulera avec toute la sérénité habituelle, signe du bon fonctionnement de la ligue régionale.

Commençons par observer une minute de silence pour prendre le temps de nous souvenir de tous nos proches, nos amis, qui nous ont quittés depuis l'assemblée générale de l'an passé. Nous n'avons pas beaucoup été épargnés, et j'ai appris le décès de Robert ARIA cette semaine, ancien dirigeant du club de tir de la Miotte. Ayons une pensée pour lui et toutes les familles durement touchées.

Je vous remercie.

Mon rapport moral, succinct pour ne pas trop empiéter sur le temps de paroles des différents présidents des commissions qui se succéderont, comportera

- la situation des licences,
- l'état des lieux de la dématérialisation des licences et le râtelier électronique,
- et une information concernant l'organisation des JOP de Paris 2024.

Situation des licences :

Après avoir traversé une période très inconfortable provoquée par les nombreux coups d'arrêt durant plusieurs saisons sportives entrecoupés de timides redémarrages, nous avons pu retrouver un fonctionnement normal pour la saison 2021-2022. Cela nous a permis de retrouver une dynamique et un très bon moral dans les clubs.

La ligue comprend désormais 55 clubs affiliés : 28 dans le Doubs, 10 dans le Jura, 13 en Haute-Saône et 4 dans le Territoire de Belfort.

Je salue John LOLLIER président du club de tir sportif du Val de Gray, dernier club homologué à ce jour, dont le numéro de club est le 2370178. J'ai aussi le regret de vous annoncer la disparition de la société de tir d'Ornans par manque d'effectifs et de nouveaux dirigeants. C'est toujours triste de voir disparaître une association.

Nous observons encore une fois de très bons résultats pour la ligue régionale. Entre le 1^{er} septembre 2021 et le 31 août 2022, nous sommes passés de 5 425 à 5 938 - l'an dernier [mes prévisions hautes tablaient sur un total de 5 880] ce qui représente une progression de 9,53 %. Je ne sais pas si les baisses des parts fédérales, ligue et comités départementaux expliquent seules cette situation, mais je ne doute pas qu'elles ont eu leur importance. Pour rappel, nous n'étions que 2 803 en 2007-2008, soient 3 135 de plus ou 112 %.

Mon tableau comprend deux colonnes de prévisions pour la saison à venir : 6 299 avec une croissance moyenne et 6 662 avec une prévision haute. Ce sera un nouveau record sur nous pouvions atteindre les 6 700 licenciés.

Le Doubs a battu son record en délivrant 3 021 licences soit une progression de 10% par rapport à l'an dernier. Ce chiffre est en constante augmentation depuis 2008. Il était de 1 414 à l'époque, ce qui fait 1 607 licences de plus soit 113 %.

Le Jura a fait de même en atteignant 1 063 licences ce qui constitue son plus haut niveau. En 2008, il y avait 416 licences, soit un delta de 647, et une belle augmentation de presque 155 %.

Les effectifs de la Haute-Saône sont repartis à la hausse – 1 371 au lieu de 1 305, soit 5% de plus. De plus, les effectifs 2008 étaient de 655, et ont progressé de 109 %.

Tout comme le Territoire de Belfort qui a inversé la tendance et réalise le plus beau pourcentage de progression avec 487 licences soit 87 de plus que l'an passé ce qui équivaut à 21,8%.

La répartition femmes – hommes des effectifs nous prouve que la parité reste difficile à atteindre. Avec 166 filles et 563 femmes, le nombre de féminines atteint 729 en tout. A comparer aux 397 garçons et 4 816 hommes, soit 5 213 masculins. Entre 2008 et aujourd’hui, les féminines sont passées de 10,56 à 12,27 %. Il reste beaucoup de travail pour arriver à l’équilibre, je compte sur vous mesdames.

Les prévisions pour la saison 2022-2023 sont excellentes car les licences rentrent vite. Vous êtes très efficaces et la saisie des licences dans ITAC est une réussite. Il y avait 5 015 licences vendues au 31 octobre dernier, soit 84,4 % des licences de l’année précédente. Et au 12 novembre 2022, le chiffre est passé à 5 156 qu’il convient de comparer aux 5 022 délivrées au 12 novembre 2021.

Dématérialisation des licences fédérales :

La mise en place s’est correctement déroulée, et de très nombreux licenciés ont réussi ce passage qui pouvait sembler périlleux. De plus, la mise en route de l’application EDEN a permis aux particuliers de participer pleinement à la mise à jour de leurs informations et d’accéder à de nouvelles informations et fonctionnalités en ligne. Pouvoir télécharger le certificat médical, demander un avis préalable, faire modifier ses données personnelles, ce sont de nouveaux réflexes que nous devons prendre pour maintenir une base de licence fédérale la plus à jour possible.

Je vous rappelle que les plus anciens d’entre nous peuvent faire appel à un ami, le président du club le plus souvent, pour gérer toutes ces nouveautés. Il ne faut laisser tomber personne et ne pas augmenter la fracture numérique. Une impression sur papier de la licence suffit à les rassurer.

Le râtelier électronique a pris beaucoup de retard, et sera mis en place en 2023, a priori, pour les tireurs sportifs. Les nombreux bogues informatiques qui ont été détectés ont mis en évidence des dysfonctionnements qu’il convient de corriger au niveau du ministère de l’intérieur. L’application a été sous-dimensionnée, et des cas pratiques non prévus dans l’analyse du projet informatique. Un exemple : la FFTir a posé la question des armes de club, et leur gestion n’avait pas été envisagée. Nous verrons bien comment cela pourra être amélioré. Du côté FFTir, les développements demandés sont déjà opérationnels. On ne pourra rien nous reprocher.

Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

La vie n’est pas un long fleuve tranquille pour la FFTir depuis bientôt une saison. En effet, le COJOP de Paris 2024 a été obligé de trouver une solution de secours pour organiser les épreuves de tir, car le site de la Courneuve a englouti des millions d’euros pour sa dépollution, et qu’il ne reste plus assez de temps pour construire un stand éphémère.

Malgré la proposition de la ligue d’Île de France de participer à la construction d’un stand pérenne en apportant 5 millions d’€, le COJOP s’est obstiné dans son choix d’un stand démontable. Cette solution n’est plus tenable aujourd’hui, et on nous a demandé d’accueillir les jeux au CNTS de Châteauroux.

De nombreux aménagements sont prévus tels qu’une tribune provisoire pour assister aux finales sur écrans géants, des nouvelles tribunes pour assister aux épreuves plateaux, une climatisation du stand 10m entre autres.

La FFTir a émis le souhait que le COJOP verse une redevance pour la location des installations. Le ministère des sports nous a clairement fait savoir qu’il était de notre devoir de mettre à disposition nos installations étant une fédération olympique qui vivait grâce aux deniers publics et que cela pouvait s’arrêter très vite. Je ne ferai pas de commentaires. Nous devrions être indemnisés des frais occasionnés.

Certains équipements installés pour 2024 resteront propriété de la fédération, on parle de l’héritage des Jeux. D’autres seront démontés car nous n’en aurons plus besoin. Les frais de remise en état seront assurés par le COJOP.

Une résidence hôtelière a été envisagée dans l’enceinte du CNTS, mais cela nous coûtait beaucoup trop cher, surtout son fonctionnement dans les années à venir. Ce projet est abandonné.

Une assemblée générale extraordinaire aura lieu en décembre pour accepter le projet définitif et valider le budget prévisionnel de cette occupation du CNTS, propriété de la FFTir et donc de tous les tireurs.

Championnats de France 2022 :

Je vous rappelle que la Société de Tir de Besançon s’était vu confier l’organisation du Championnat de France de tir à 10 et 18 m. La compétition s’est déroulée du lundi 14 au samedi 19 février 2022.

Nous avons de nombreuses craintes quant à l’organisation de cette compétition, et par chance, tout s’est déroulé à merveille dans l’enceinte de Micropolis. Les retours des compétiteurs, du président et des élus de la fédération présents en février dernier ainsi que du personnel fédéral sont unanimes. Nous avons organisé un championnat de très haut niveau qui, je l’espère, ne sera pas le dernier à Besançon. Je vous demande d’applaudir la société de tir de Besançon, représentée par Michel Petetin aujourd’hui.

Je vous invite également à venir assister au championnat de France des écoles de tir organisé par la société de tir d’Audincourt à l’Axone de Montbéliard, du 26 au 29 mai 2023.

Je vous remercie de votre attention.

La Secrétaire générale soumet le rapport moral du Président au vote de l'Assemblée qui l'approuve à l'unanimité.

5 - Rapport financier du Trésorier (vote) et Rapport des vérificateurs aux comptes :

La parole est donnée à M. Roland KELLER, Trésorier Général de la Ligue, et à M. Michel HINTZY, Trésorier Général adjoint de la Ligue, qui procèdent à la lecture exhaustive des données et informations comptables relatives à la gestion de l'exercice 2021-2022. **(Annexe 1)**

Le Trésorier déplore cependant qu'un certain nombre de chèques (remboursements de frais, aides au clubs) n'aient pas été encaissés. Leur montant total s'élève à 4.565,62€.

Au terme de cet exposé, Mme Karen CZICH (ST Échay) qui a procédé avec M. Claude BECCHIA (ST Exincourt) à la vérification des comptes, donne lecture du rapport établi à l'issue de leur mission de contrôle. Ce rapport, joint au rapport financier, souligne la parfaite tenue des comptes et l'absence d'irrégularités dans les documents qui leur ont été présentés. En conséquence, ils proposent que l'Assemblée Générale donne quitus aux Trésoriers pour la gestion de l'exercice écoulé.

M. Roland KELLER donne lecture de l'attestation établie par le Cabinet d'Expertise Comptable GRANDGUILLAUME et jointe dans l'annexe qui confirme la parfaite régularité des comptes pour la période du 1^o septembre 2021 au 31 août 2022

Au vu des éléments exposés par M. KELLER et M. HINTZY et des rapports de vérification présentés à l'Assemblée, le bilan financier est soumis au vote de l'Assemblée et adopté à l'unanimité des sociétés présentes ou représentées.

Quitus est alors donné aux Trésoriers pour l'exercice écoulé.

M. Michel HINTZY, Trésorier Général Adjoint de la Ligue, donne lecture du budget prévisionnel pour l'exercice 2022-2023 (document intégré au rapport financier en **Annexe 1 bis**).

Ce budget est alors soumis au vote de l'assemblée et approuvé à l'unanimité des sociétés présentes ou représentées.

Remise de Mérites Fédéraux :

Sont nommés **Chevaliers** : Éric BESANCON (STJ), Régis BALLETT (ST Maizières)

6- Désignation des Délégués de la Ligue à l'A.G. Fédérale et de leurs suppléants :

L'Assemblée Générale procède à la désignation des Représentants de la Ligue et de leurs suppléants pour l'Assemblée Générale de la F.F.Tir qui se déroulera le dimanche 23 Janvier 2023. au CNTS (DEOLS).

Sont candidats au titre de Délégués :

M. Jean VIEILLE-PETIT et M. PETETIN Michel

Par le vote de l'Assemblée, Jean VIEILLE-PETIT et Michel PETETIN sont désignés à l'unanimité comme Délégués de la Ligue à la prochaine Assemblée Générale Fédérale.

Sont candidats au titre de Suppléants :

Joachim-Carlos MENOITA DOS SANTOS et Bernadette PONTET. Désignés à l'unanimité.

7 - Rapport des commissions

7-1 – Commission de Gestion sportive :

A la demande du Président, M. Fernand PACHECO, Responsable Compétition de la Ligue, donne lecture du détail des participations aux différents championnats régionaux pour l'ensemble des disciplines pratiquées en Franche-Comté.

Détail du rapport sportif en **Annexe 2**.

7-2 – Commission de Gestion de l'arbitrage.

Le Président donne la parole à Mme Bernadette PONTET qui remercie vivement Pierre VIVIER pour tout son travail et son implication. Elle présente un récapitulatif des compétitions nécessitant la présence d'arbitre. Détail en **Annexe 3**.

7-3 - Commission des Entraînements et Commission Formation

Olivier THEULIN présente le bilan de la Commission écoutée ainsi que les perspectives pour la saison sportive à venir. Voir en **Annexe 4**. Il rappelle qu'il est possible de s'inscrire aux différentes formations régionales (CAC, Animateur, Initiateur) sur le site Internet de la Ligue.

Serge SUIF, Responsable entraînement présente les activités de la Commission (ETR) pour cette année sportive. Voir **Annexe 5**. Serge annonce que c'est Olivier Rousselet qui prendra la relève l'année prochaine. Celui-ci remercie Serge SUIF au nom de tous les tireurs, pour le travail effectué tout au long de ces années.

9 - Questions diverses

Les armes de catégorie A1.11. : la date limite de restitution (pour destruction) de ces armes était fixée par l'Etat au 31 octobre 2022. Un décret paru le 29 octobre modifie cette décision et permet aux détenteurs de ces armes de les détenir à condition qu'elles aient été achetées avant le 1^{er} novembre 2021. Cependant, leur vente (et revente) rester interdite.

Frais de formation / transport : un auditeur de l'assemblée rappelle qu'en tant que **bénévole**, les frais engagés non remboursés par l'association, peuvent être déductibles des revenus imposables. Les frais engagés par le bénévole et non remboursés constituent un **don au bénéfice de l'association**. A ce titre, l'association **délivre un reçu fiscal** au bénévole, attestant du don pour bénéficier de la réduction d'impôt, selon le modèle Cerfa 11580*04.

Concernant l'utilisation de son véhicule personnel, le bénévole peut opter pour une évaluation forfaitaire en fonction du barème kilométrique spécifique, à raison de 0,324 €/km parcouru

Problème du chauffage des stands de tir couverts : au vu de l'augmentation des coûts de chauffage, certaines mairies propriétaires de stands, bloquent le chauffage à 15°C ou 16°C. La FFTir impose un minimum de 16°C lors des compétitions. Le Président concède qu'il sera difficile aux clubs d'aller à l'encontre des décisions municipales. Les tireurs devront s'adapter et il est rappelé que les compétitions extérieures dans notre région peuvent parfois se dérouler sous la neige...

Roland Keller, Trésorier de la Ligue, rappelle que les tireurs qui font des podiums aux championnats de France, se voient remettre ensuite une médaille par la Ligue. Certains de ces tireurs n'en ont pas reçu cette année ; ceci s'explique » par le fait qu'ils ont déjà été récompensés par la Ligue lors de podiums France précédents. La Ligue n'attribue qu'une fois une médaille.

Le Président demande alors à l'Assemblée si quelqu'un souhaite encore intervenir. Personne ne demandant plus la parole et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures 35.

De tout ce qui précède, il a été dressé par Mme Catherine DEMOLY, Secrétaire Générale de la Ligue, le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et par elle-même.

Fait à Besançon, le 13 novembre 2022

Le Président,
Jean VIEILLE-PETIT



Jean Vieille Petit
Membre du Comité Directeur
Président de la ligue de Franche-Comté

la Secrétaire Générale,
Catherine DEMOLY

